



Commune de Misery-Courtion

CONVOCATION

à l'assemblée communale du lundi 12 avril 2021 à 20h00

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Misery-Courtion sont convoqués en assemblée communale le lundi 12 avril 2021, à 20h00, à la halle de gymnastique du centre communal de Misery.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2020

Le procès-verbal ne sera pas lu, mais peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture, dans les dix jours qui précèdent l'assemblée ou sur notre site internet www.misery-courtion.ch

2. Approbation de la révision du règlement communal du cimetière

3. Comptes 2020

3.1 Compte de fonctionnement

3.2 Compte des investissements

3.3 Rapport de la commission financière

4. Divers et communications.

Tous les documents relatifs aux objets traités durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, pendant les heures d'ouverture, dans les 10 jours précédant l'assemblée. Le budget est également consultable sur le site internet communal, sous www.misery-courtion.ch.

L'assemblée communale aura lieu sous réserve des mesures sanitaires édictées par les autorités pour lutter contre la pandémie de coronavirus. Un plan de protection devra être appliqué, qui impliquera le port obligatoire d'un masque, la désinfection des mains et le respect d'une distanciation sociale. Une liste des personnes présentes sera tenue par le secrétariat communal.

Le Conseil communal